

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX
Du 05 avril 2018
14 h 45
Convocation du 27 mars 2018

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, M. Francis PETIT, Mme
Mme Sophie MARIE, M. Alan VUERINGS.

Absents excusés : Brigitte BERANGER, Mme Sylvie GAUCLERE, M. Jérôme DESFARGES, M. Erick
VATEL.

Absent :

Mme Sophie MARIE est nommé secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2017

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2017

FONCTIONNEMENT

Recettes Prévues : 77 716.46 €
 Réalisées : 66 958.68 €
Excédent 2016 reporté au budget 2017 de 10 382.46 €

Dépenses Prévues : 77 716.46 €
 Réalisées : 55 560.14 €
Résultat de clôture 2017 : excédent de 21 838.19 € à reporter au budget primitif 2018

INVESTISSEMENT

Recettes Prévues : 295 334.54 €
 Réalisées : 353 988.51 €
Excédent 2016 reporté au budget 2017 de 59 863.54 €

Dépenses Prévues : 295 334.54 €
 Réalisées : 353 988.51 €
Déficit 2016 reporté au budget 2017 de 00.00 €
Résultat de clôture 2017 : excédent de 10 382.46 €
Soit un résultat de clôture excédentaire de 12 328.56 € à reporter au budget primitif 2018.

2018-04-05/010, 2018-04-05/011 et 2018-04-05/011 bis (6.1)
Les membres présents approuvent le compte administratif 2017.

Les membres présents approuvent le compte de gestion 2017 présenté par Mme le Percepteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Article 002 : « excédent antérieur reporté » : 21 838.19 €

DEPENSES INVESTISSEMENT :

- Article 001 : « Excédent antérieur reporté » : 121 328.56 €

RECETTES INVESTISSEMENT :

- Article 1068 : « réserves » : 00.00 €

Budget Primitif Assainissement 2018

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif 2018 avec l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 91 470.19 €
Dépenses : 91 470.19 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 381 061.01 €

Dépenses : 381 061.01 €

2018-04-05/012 (8.4)

Lors de la réunion publique du 30 mars dernier, accord jusqu'au 15 décembre 2018 pour le raccordement en partie privative. Accord à l'unanimité.

COMMUNE

Compte Administratif 2017

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2017

FONCTIONNEMENT

Recettes Prévues : 572 600.32 €
Réalisées : 298 241.21 €

Excédent 2016 reporté au BP 2017 de 289 954.32 € en section d'Investissement.

Dépenses Prévues : 572 600.32 €
Réalisées : 279 727.55 €

Résultat de clôture 2016 : 00.00 €

Excédent cumulé 2017 à reporter au budget primitif 2018 : 308 467.98 € dont 142 054.88 € au 023 « virement à la section Investissement ».

INVESTISSEMENT

Recettes Prévues 169 064.24 €
Réalisées : 12 961.30 €

Dépenses Prévues : 169 064.24 €
Réalisées : 87 217.95 €

Résultat de clôture 2017 : déficit de 74 356.65 €

Soit un excédent cumulé 2017 de 8 480.12 € à reporter au Budget Primitif 2018

2018-05-04/013 ; 2018-05-04/014 et 2018-05-04/014 bis (6.1)

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte administratif 2017.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2017 présenté par Madame le Percepteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Article 002 : « excédent antérieur reporté » : 308 467.98 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

- Article 001 : « excédent antérieur reporté » : 8 480.12 €

RECETTES INVESTISSEMENT

- Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté /réserve » : 00.00 €

Budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif 2018, avec l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 593 459.98 €

Dépenses : 593 459.98 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 158 535.00 €

Dépenses : 158 535.00 €

Après état du remboursement des emprunts, il est fait une remarque : les intérêts sont quasiment remboursés par les loyers des logements communaux.

TAUX IMPOSITION 2018 :

2018-05-04/015 (7.2)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal appliquent les taux pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe habitation : 8.01 %, produit fiscal attendu de 60 988.00 € ;
- Taxe foncière (bâti) : 14.36 %, produit fiscal attendu de 72 417.00 € ;
- Taxe foncière (non bâti) : 30.64 %, produit fiscal attendu de 8 610.00 €.
- CFE : 00 %

UN PRODUIT TOTAL DE 142 015.00 €

AMICALE COLLEGE SUBVENTION VOYAGE

2018-05-04/016 (7.5 Subventions)

Mme le Maire donne lecture de la demande de subvention pour un voyage en Allemagne du 16 au 19 avril 2018 ; une enfant est concernée. Le coût demandé à la famille s'élève à 395.00 €.

Précédemment, il était octroyé 40.00 € par enfant ;

Après discussion, après en avoir délibéré, les membres présents accordent une aide de 40.00 €.

REHABILITATION TERRAIN DE TENNIS

2018-05-04/017 (8.4 Aménagement du territoire)

Présentation d'un devis de régénération de notre court de tennis.

Détail de ce devis :

- Préparation du Support :
 - Arasement des sections de dalles ;
 - Décassage et démoissage ;
 - Ragraage des détériorations du support ; (garantie 2 ans sur les réparations)
 - Consolidation du support ;
- Revêtement :
 - Coloration ; (garantie 5 ans sur la peinture) tracé des lignes de jeu ; fournitures et pose filet poteaux de tennis ; fournitures et pose de 5 poteaux et grillage hauteur 4 m hauteur sur la largeur, soit 18 m linéaires.

Soit un total HT. de 7 450.00 €, T.T.C. de 8 940.00 €.

Beaucoup de terrain de tennis aux alentours de Champeaux, par conséquent notre terrain est peu fréquenté. Peut-être attendre l'opération du Cœur de Bourg et l'intégrer ; réaliser un préau...

Après en avoir délibéré, 2 abstentions, 1 refus, 3 accords pour réhabiliter le terrain de tennis. Mme le Maire est autorisé à signer le présent devis.

L'accès à ce terrain est désormais gratuit.

SOL ROC

2018-05-04/018 (8.4)

Mme le Maire présente un devis de Système de Télésécurité (caméra) suite à la détérioration de la barrière électrique. Devis de l'Entreprise Sécurité Ouest Services via notre agent d'assurances Groupama. Ce dernier s'élève à 2 485.20 € H.T. soit 2 982.10 € TTC. Il est nécessaire de poser un boîtier d'enregistrement, l'endroit est encore en réflexion.

La mise en place d'un panneau d'interdiction à la place des barrières proposée n'a pas été retenue.

Après en avoir délibéré, 6 voix pour, Mme le Maire est autorisée à signer le présent devis.

GARAGE PRES EGLISE

2018-05-04/019 (9.1 Autres domaines de compétences des communes)

Mme le Maire présente un devis de réparation/remaniement de toiture (33 m²) de :

- SARL Bruno MARSAIS (St Jean le Thomas), 3 550.85 € HT soit 4 261.02 € TTC ;
- Ets YGER (St Pair Sur Mer), 3 570.68 € HT soit 4 284.81 € TTC.

Après étude ;

Après discussion, 4 voix pour et 2 abstentions, pour retenir le devis de l'Ets YGER.

Dans ce garage est stocké les panneaux électoraux, du matériel divers pour les gîtes.

LA GUILBERDIERE

2018-05-04/020 (8.3)

Suite aux inondations dans ce secteur, évacuation par l'Ets Rimbert, il a été décidé de poser des bordures. Devis présenté par l'EURL ROBIDAT TP de Sartilly pour un montant de 2 425.00 € HT soit 2 910.00 € TTC, avec raccord en enrobé ; des trottoirs seront réalisés par un particulier. Mme le Maire est autorisé à signer le devis.

SECRETARIAT DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

2018-05-04/021 (4.1)

Suite à la demande de Mme Abitbol le retrait de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail, suite au refus de la Commune de Marcey-Les-Grèves ; l'ensemble du Conseil retire la délibération en date du 19 septembre 2017 portant la durée hebdomadaire à 27/35è et délibère pour le retour à 22/35è. L'arrêté s'y rapportant sera retiré également.

QUESTIONS DIVERSES

2018-04-05/0

Cégélec : pose d'une borne Marché dite Forraine :

Devis pour un montant de 2 211.00 € HT soit 2 653.20 € TTC ; borne posée côté grand portail du cimetière. Mme le Maire est autorisée à signer le présent devis.

2018-04-05/0

Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) « Frelons asiatiques »

Convention 2018 : Après discussion, Mme le Maire est autorisée à signer cette convention pour renouvellement. Entreprise intervenante : pour 2017, l'entreprise CALISTO de St Pair S/Mer était missionnée pour la destruction des nids : renouvellement pour 2018.

Remerciements d'Handibaie suite au versement de la subvention.

Téléphonie mobile : travaux et tests 4G en cours.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu mardi 15 mai 2018 à 19 h 00.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 30.

Mme Claudine GIARD		Mme Sophie MARIE	
M. Albert FONTAINE		M. Erick VATEL	Absent excusé
M. Christian LEMASSON		Mme Sylvie GAUCLERE	Absente excusée
M. Francis PETIT		M. Alan VUERINGS	
Mme Brigitte BERANGER	Absente excusée	M. Jérôme DESFARGES	Absent excusé